



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vallabrix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard RIEU, Maire.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, A-M IGNACE-SANGUIN, M. BOUCRY-FRARMERY, M-H VAUX, V. BECAMEL et Messieurs B.RIEU, D. FRANÇOIS, T. EVEILLEAU et C. GASSIN

Représentés : L. FRANÇOIS (proc. à B.RIEU)

Absents : V. MARTINEZ,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O. PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 23 novembre 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- CCPU adhésion au service commun d'instruction des ADS (Autorisation du Droit des Sols) et mise en place de la convention de mise à disposition de ce service

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

2020- 52 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 14 octobre 2020 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 14 octobre 2020 et ses délibérations.

2020-53- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi ALUR prévoyait le transfert à l'EPCI de la compétence plan local d'urbanisme en date du 27 mars 2017, sauf si 25% des communes membres représentant 20 % de la population s'y opposent.

Si la communauté n'a pas pris la compétence en mars 2017, ce qui est le cas de la CCPU, la communauté devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions mentionnées ci-dessus, dans les 3 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre le transfert de la compétence PLU au profit de la CCPU.



2020-54 – CREATION DE JARDINS COMMUNAUX : ACHAT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de deux parcelles de terres agricoles appartenant à M. et Me Broc, afin d'y créer des jardins familiaux. Ces deux parcelles situées derrière la mairie au niveau du cimetière, représentent une superficie de 6 580 m². Le conseil municipal est favorable à la réalisation de ce projet.

Voté à l'unanimité.

2020-55- PROPOSITION D'INTEGRATION DE PARCELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la situation de parcelles situées au-dessus de la Montée des Chênes Verts, qui appartiennent au domaine privé de la commune et desservent des habitations. Afin de régulariser la situation, il propose d'inclure ces parcelles dans la voirie communale.

Voté à l'unanimité.

2020-56- ADHESION A L'ASSOCIATION : « LES MAIRES RURAUX DU GARD »

Cette association représente les petites communes rurales et porte leurs problématiques et leurs revendications. Il est proposé au conseil municipal d'y adhérer.

Vote à l'unanimité

2020-57- DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

La demande émane de M. Boris Depasse qui loue une parcelle à la commune où il exploite une installation de distribution de fuel. Il souhaiterait l'acquérir et y construire un hangar de stockage pour du matériel agricole. Le conseil municipal propose à M. Depasse d'utiliser en priorité l'espace de la bergerie qu'il a fait construire et qui est inoccupé.

2020-58- CCPU : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS ET MISE EN PLACE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CE SERVICE

Depuis plusieurs années, la communauté de communes a mis en place un service d'instruction des ADS pour ses communes membres. Il est proposé, aujourd'hui aux communes du territoire, une nouvelle convention de mise à disposition de ce service qui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, avant de se prononcer, souhaite que la CCPU reconsidère la charge de travail qui incombe aux communes dans le projet de convention.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Permis de construire Margot Atlan : une demande de construction d'un logement de fonction du centre équestre a été déposé en mairie et refusé car non conforme au PLU. Une nouvelle proposition de construction d'un logement individuel au milieu de la vigne, dont Me Atlan est propriétaire, est examinée. Le principe de l'installation de Me Atlan sur la commune est unanimement approuvé. Cependant, le conseil municipal, en cohérence avec le PLU de la



commune, demande à Me Atlan d'installer son habitation à 20 mètres maximum du bas de la vigne (limite sud du terrain) pour respecter la notion de regroupement des bâtiments en zone agricole.

- ✓ Monsieur le Maire fait part de la demande par l'entreprise THOMAS TP d'utiliser d'un terrain sur la commune pour déposer des gravats.
Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.
- ✓ Aire de jeux : un troisième devis est attendu.
- ✓ Le plan de relance de l'Etat offre la possibilité de faire subventionner la rénovation thermique des bâtiments communaux. La commune décide de monter un dossier pour l'isolation de la garderie.
- ✓ Commission de contrôle des élections : suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner, sur la base du volontariat un conseiller municipal.
Marie-Hélène VAUX est désignée.
- ✓ Réparations du clocher : il convient de relancer les travaux. Une nouvelle solution, plus « légère » que la pose d'une grille rigide, va être envisagée.

La séance est levée à 20 heures 10.